



Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Point de contact national de la Suisse pour une conduite responsable des entreprises

### Rapport annuel 2025

#### « Des solutions en vue d'une conduite responsable des entreprises »

Le Point de contact national (PCN) pour une conduite responsable des entreprises promeut le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (ci-après : Principes directeurs) par les entreprises suisses et organise des médiations pour résoudre les conflits. Il joue ainsi un rôle central dans la promotion de la conduite responsable des entreprises (CRE) en Suisse.

En 2025, le PCN suisse s'est soumis à un examen par les pairs visant à évaluer la mise en œuvre des Principes directeurs et des critères d'efficacité. L'examen a confirmé les points forts du PCN, tels que des structures claires et une grande visibilité, tout en relevant un potentiel d'amélioration en ce qui concerne la garantie de l'impartialité et la communication.

En 2025, le PCN a enregistré une nouvelle fois un intérêt accru pour ses activités de communication, motivé par des développements réglementaires en Suisse renvoyant explicitement aux instruments de l'OCDE. Il importe néanmoins de replacer cette attention accrue dans un contexte de développements politiques internationaux défavorables à la réglementation en matière de durabilité, qui ont freiné la demande de transmission des connaissances.

Au cours de la période sous revue, le PCN a traité six demandes d'examen concernant des violations présumées des Principes directeurs. De nouveaux défis sont apparus, comme les demandes anonymes, les risques de représailles, une moindre volonté des entreprises de participer à des procédures de médiation et l'augmentation du nombre de demandes de particuliers, liées au travail. Le PCN a tenu compte de ces développements pour adapter sa pratique de manière ciblée, afin de préciser sa mission, prévenir les représailles, et renforcer l'efficacité de la fonction de conciliation.

La commission consultative est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller le PCN dans la définition de son orientation stratégique et dans l'application des Principes directeurs. En 2025, elle s'est penchée sur l'examen par les pairs, sur l'implantation institutionnelle du PCN, sur la communication relative notamment aux PME et, plus spécifiquement, sur les thématiques de l'environnement et du climat.



*Importance croissante des thématiques de l'environnement et du climat dans le travail des PCN*

Photo : Adobe Stock/Bartek

19 mars 2026

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Point de contact national</b> .....	<b>3</b>
1.1	Code de conduite en matière de responsabilité sociétale des entreprises .....	3
1.2	Organisation et tâches .....	3
<b>2</b>	<b>Commission consultative du PCN</b> .....	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Communication</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Traitement des demandes d'examen</b> .....	<b>7</b>
4.1	Vue d'ensemble .....	7
4.2	Informations concernant les différents cas .....	7
4.3	Appréciation.....	9
<b>5</b>	<b>Le PCN suisse scruté par ses pairs</b> .....	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>Échanges internationaux</b> .....	<b>10</b>
<b>7</b>	<b>Cohérence des politiques</b> .....	<b>11</b>
<b>8</b>	<b>Activités clés de la commission consultative du PCN</b> .....	<b>11</b>
8.1	Préparation et réalisation de l'examen par les pairs.....	11
8.2	Implantation institutionnelle du PCN.....	11
8.3	Soutien aux PME / postulat Dittli .....	12
8.4	Thèmes environnementaux et climatiques .....	12
8.5	Communication.....	12
<b>9</b>	<b>Finances</b> .....	<b>12</b>
<b>10</b>	<b>Perspectives</b> .....	<b>13</b>

## 1 Point de contact national

### 1.1 Code de conduite en matière de responsabilité sociétale des entreprises

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs) sont le code de conduite multilatéral le plus ambitieux visant à promouvoir la conduite responsable des entreprises, également désignée par le terme de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)<sup>1</sup> ». Ils ont été élaborés par les pays membres de l'OCDE en collaboration avec des entreprises, des syndicats et des ONG.

À ce jour, 52 pays se sont engagés à promouvoir les principes directeurs de l'OCDE ainsi que les instruments de diligence raisonnable qu'ils contiennent. Ces principes s'adressent à toutes les entreprises actives à l'international, qu'il s'agisse de PME ou de grands groupes. Ce code de conduite non contraignant sur le plan juridique complète les réglementations en vigueur dans les États concernés et doivent être appliqués partout où les entreprises déploient leurs activités.

Les Principes directeurs ont pour but d'encourager les entreprises à contribuer au progrès économique, environnemental et social partout dans le monde. Ils contiennent des recommandations sur la publication d'informations, les droits de l'Homme, l'emploi, les relations entre partenaires sociaux, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité.

Ils sont complétés par le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises et plusieurs guides spécifiques aux secteurs des matières premières, des textiles, de l'agriculture et des finances. Ces instruments permettent aux entreprises d'identifier les risques liés par exemple au changement climatique, à la corruption, au financement de conflits, à la violation des droits des enfants ou à la discrimination des travailleurs, de prendre des mesures correctives, de revoir ces mesures en continu, d'en rendre compte, et, le cas échéant, de réparer les préjudices.

### 1.2 Organisation et tâches

Les 52 États signataires encouragent la mise en œuvre des Principes directeurs par le biais de Points de contacts nationaux (PCN). Ces derniers font connaître les Principes directeurs par le biais d'un travail de relations publiques, sont à disposition en tant que plateforme de dialogue et organe de conciliation extrajudiciaire en cas de violations présumées des Principes directeurs par des entreprises et en tant qu'outil favorisant la cohérence des politiques au niveau fédéral. En Suisse, l'organisation et les compétences du PCN sont fixées dans une

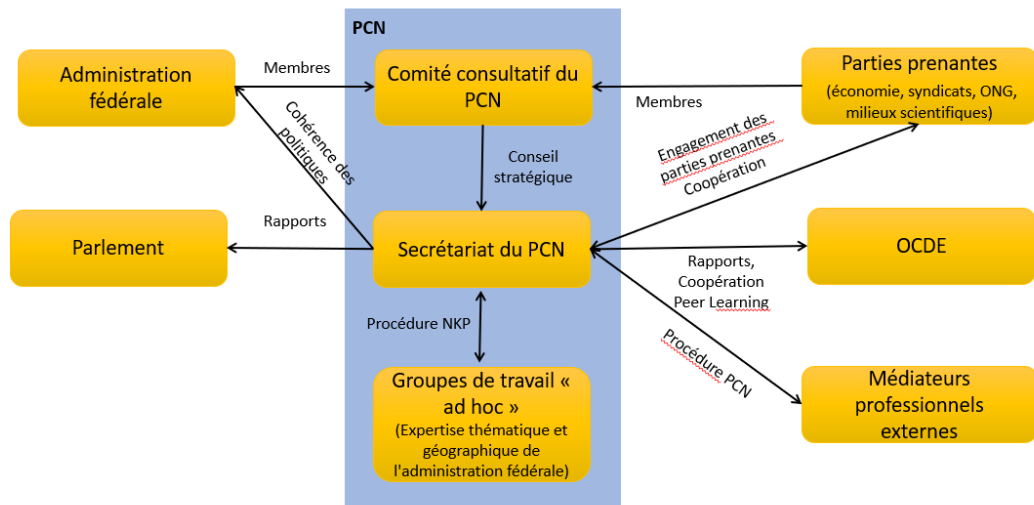


Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises

---

<sup>1</sup> Terminologie : les différents termes utilisés, comme conduite responsable des entreprises (CRE), responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ou encore durabilité de l'entreprise, ont valeur de synonymes.(cf. [Plan d'action RSE 2020-2023 du Conseil fédéral](#)).

ordonnance du Conseil fédéral<sup>2</sup>. Le secrétariat du PCN est rattaché au SECO. La structure organisationnelle du PCN est présentée ci-dessous dans son ensemble.



### Structure organisationnelle du PCN

Les demandes d'examen de violations présumées des Principes directeurs de l'OCDE par une entreprise devraient être déposées dans le pays où la violation s'est produite. Si ce pays n'a pas adhéré aux Principes directeurs, la demande d'examen doit être déposée auprès du PCN de l'État qui accueille le siège de l'entreprise multinationale.

Pour chaque demande d'examen, le secrétariat du PCN met en place un groupe ad hoc composé de représentants de différents services fédéraux pour s'assurer de l'expertise technique et de la connaissance du terrain nécessaires. Dans le cadre d'un examen préliminaire (*initial assessment*), le groupe de travail ad hoc examine les faits relatifs au cas (teneur matérielle de la requête, motivation, pertinence, compétence) et aux parties impliquées (identité, intérêt en tant que partie requérante) et décide par consensus s'il existe un lien avec les Principes directeurs et s'il est opportun que le PCN entre en matière. Dans l'affirmative, le PCN propose aux parties une procédure confidentielle de médiation. Les résultats de l'examen préliminaire et ceux de l'éventuelle procédure de médiation sont, eux, publiés. Le PCN peut par ailleurs formuler des recommandations aux parties dans son rapport final (*final statement*) et prévoir des activités de suivi spécifiques (*follow-up*).



Collaborateurs du secrétariat du PCN (cf. [www.seco.admin.ch/hkp](http://www.seco.admin.ch/hkp))

<sup>2</sup> Ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 2013 sur l'organisation du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur sa commission consultative (OPCN-OCDE), RS 946.15.

## 2 Commission consultative du PCN

La commission consultative du PCN est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller le PCN sur son orientation stratégique et sur l'application des Principes directeurs. Elle se compose de 14 experts issus de différents groupes d'intérêt, dont des associations économiques et patronales, des syndicats, des organisations non gouvernementales, des scientifiques et des représentants de l'administration fédérale. En 2025, elle était coprésidée par la secrétaire d'État Helene Budliger Artieda, directrice du SECO, et le professeur Christian Vögtlin (Université des sciences appliquées de Zurich, ZHAW) (cf. liste des membres en annexe).



Membres de la commission consultative du PCN (cf. liste en annexe) et secrétariat du PCN

Conformément à l'OPCN-OCDE<sup>3</sup>, elle rend compte chaque année de ses activités. Au cours de l'année sous revue, elle s'est réunie le 19 mars et le 21 octobre (cf. procès-verbaux sur le site web du PCN). Les discussions ont notamment porté sur l'examen par les pairs du PCN suisse, son implantation institutionnelle, le soutien aux PME (postulat Dittli), l'environnement et les questions climatiques ainsi que la communication (cf. ch. 3).

## 3 Communication

En 2025, les développements réglementaires ont contribué à façonner la communication du PCN suisse. L'intérêt accru porté aux instruments de l'OCDE s'explique par leur ancrage spécifique dans les prescriptions suisses en matière d'examen de diligence raisonnable et de publication d'informations sur le développement durable, en vigueur depuis 2022. Le PCN a exploité cette attention de manière ciblée pour son travail de communication. En même temps, les évolutions politiques internationales – notamment le retour de bâton (*backlash*) contre la réglementation en matière de durabilité observé aux États-Unis comme dans l'Union européenne – ont freiné quelque peu l'activité de communication du PCN. Deux activités de promotion prévues (Université de Saint-Gall, Fondation suisse pour la pratique environnementale Suisse, PUSCH) ont ainsi dû être annulées, faute d'un nombre suffisant de participants.

---

<sup>3</sup> Ordonnance sur l'organisation du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur sa commission consultative, art. 9

Au cours de l'année sous revue, le PCN a organisé deux webinaires en collaboration avec les points de contact d'Autriche et d'Allemagne. Les thèmes abordés étaient la déforestation et le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, ainsi que les relations avec les populations locales dans les activités des entreprises à l'étranger, avec un accent sur le secteur de l'énergie (cf. encadré).

Le PCN a présenté les instruments de l'OCDE dans le cadre d'une douzaine de manifestations organisées par différentes parties prenantes. Au nombre des coorganisateurs se trouvaient notamment l'association professionnelle pour les achats et le supply management procure.ch, plusieurs HES, l'Union suisse des arts et métiers (PME), ESG4Board (groupe cible : membres de conseils d'administration), de futurs diplomates, des ambassades suisses à l'étranger ainsi que des initiatives visant à renforcer la coopération entre les PCN et les organisations nationales des droits de l'homme.

Pour toucher un aussi large public que possible avec des ressources limitées, le PCN a misé sur les plateformes et les réseaux existants. Il a ainsi continué d'utiliser les instruments de l'OCDE pour ses activités promotionnelles dans le cadre d'un partenariat institutionnalisé avec le réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies, qui a développé un instrument innovant, l'*ESG Regulations Navigator*. Cet instrument traduit les recommandations du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises en étapes concrètes et les compare aux réglementations internationales. Cette approche facilite la mise en œuvre des instruments de l'OCDE par les entreprises et les aide à se conformer efficacement aux exigences réglementaires (cf. encadré).

La présentation du CSR Risk Check, outil d'évaluation des risques soutenu par le SECO, a également donné l'occasion de faire connaître les instruments de l'OCDE auprès de différentes parties prenantes. Le CSR Risk Check permet en particulier aux petites entreprises de recenser leurs risques dans le cadre d'un contrôle de diligence raisonnable et de prendre les mesures requises, et aide à mettre en œuvre les normes internationales telles que les instruments de l'OCDE.



Image: adobe Stock/Tsapenko

Webinaire DACH sur les relations avec les populations locales dans le cadre des activités des entreprises à l'étranger, avec un accent particulier sur le secteur de l'énergie :

Les trois exposés introductifs ont été conçus par les entreprises Energy Infrastructure Partners et Axpo Solar Deutschland ainsi que l'ONG Voices. Les participants, issus d'entreprises, d'ONG, des milieux de la recherche et des autorités, ont discuté des approches à adopter pour traiter avec les communautés locales dans le cadre de projets internationaux. Parmi les principaux enseignements, on peut citer l'importance d'une communication précoce et transparente, la prise en compte systématique du contexte culturel et social dans les processus de diligence raisonnable et la coopération avec les parties prenantes locales afin de réduire les risques et de renforcer les relations à long terme.

A screenshot of a tweet from Helene Budliger Artieda (@SECO\_StateSec). The text of the tweet describes an exchange at GWF in Luzern with Florian Strasser (CEO GWF) and Ruth Blumer (Chief Regulatory Officer KLK OLEO Europe). It mentions a discussion about digital tools of the Global Compact Network and support for SMEs in sustainability. Below the text are two photos: one showing a group of people standing together, and another showing people in a factory or industrial setting.

Helene Budliger Artieda @SECO\_StateSec

Austausch bei GWF in Luzern mit Florian Strasser (CEO GWF) & Ruth Blumer (Chief Regulatory Officer KLK OLEO Europe). Gemeinsam diskutierten wir digitale Tools des Global Compact Netzwerks zur Unterstützung von KMU bei Nachhaltigkeit – ein Impuls, den wir weiter vertiefen.

Helene Budliger Artieda, secrétaire d'État et coprésidente du conseil consultatif du PCN, vient se faire personnellement une idée des instruments innovants du réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies, qui visent à promouvoir les instruments de l'OCDE auprès des

## 4 Traitement des demandes d'examen

### 4.1 Vue d'ensemble

Au cours de la période sous revue, le PCN a reçu trois nouvelles demandes d'examen, en a clos une ainsi que deux de l'année précédente, et a effectué le suivi d'un cas clos (cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Entreprise/organisation	Auteur de la demande	Thèmes	Pays	État d'avancement
Nestlé SA	Particulier, Thaïlande	Principes fondamentaux, droits de l'homme, emploi et relations avec les partenaires sociaux	Thaïlande	Clos ( <u>examen préliminaire</u> et <u>base de données de l'OCDE</u> ) Dépôt : 16 janvier 2025 Clôture : 28 octobre 2025
UBS	Workers United, SEIU International, IUF, EFTAG	Principes fondamentaux, droits de l'homme, emploi et relations avec les partenaires sociaux, intérêts des consommateurs	USA/CH	En cours ( <u>base de données de l'OCDE</u> ) Dépôt : 4 septembre 2025
SGS	Particulier, Cameroun	Principes fondamentaux, divulgation d'informations, droits de l'homme, lutte contre la corruption d'agents publics et autres formes de corruption	Cameroun	En cours ( <u>base de données de l'OCDE</u> ) Dépôt : 6 octobre 2025
UBS	BankTrack, Worth Rises, Coalition for Immigrant Freedom	Principes fondamentaux, droits de l'homme, emploi et relations avec les partenaires sociaux	États-Unis	Clos ( <u>examen préliminaire</u> et <u>base de données de l'OCDE</u> ) Dépôt : 16 janvier 2024 Clôture : 28 octobre 2025
VFS	Particuliers, Népal	Principes fondamentaux, droits de l'homme	Népal	Clos ( <u>rapport final</u> et <u>base de données de l'OCDE</u> ) Dépôt : 25 août 2024 Clôture : 25 juin 2025
Lombard Odier	UITA (Union internationale des travailleuses de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes)	Principes fondamentaux, droits de l'homme	Cam-bodge	Clos ( <u>déclaration de suivi</u> et <u>base de données de l'OCDE</u> ) Dépôt : 5 avril 2023, Clôture : 20 février 2024 Suivi : 25 mai 2025

### 4.2 Informations concernant les différents cas

#### *Nestlé SA*

Un particulier thaïlandais a déposé une requête auprès du PCN suisse concernant un conflit du travail avec Nestlé Thaïlande, qui a conduit à un licenciement. Le PCN a décidé de ne pas entrer en matière, car l'affaire avait déjà été traitée par un tribunal national ainsi que par le

mécanisme de plainte interne de Nestlé (*Speak Up*), et une médiation par le PCN n'aurait pas apporté de valeur ajoutée. De plus, la partie requérante a demandé une enquête sur les incidents et une évaluation du respect des principes directeurs de l'OCDE, ce qui n'est pas compatible avec le mandat du PCN, axé sur la médiation et le dialogue. La commission consultative a été consultée dans le cadre de l'examen préliminaire ; il n'y a pas eu de vote contre la décision.

### *UBS/Syndicats*

Le 10 septembre 2025, le PCN a reçu une demande d'examen de plusieurs syndicats à l'encontre d'UBS. La demande concerne l'examen de diligence de la banque en rapport avec des investissements dans Starbucks. Les syndicats font valoir qu'il y a des violations des droits du travail et des intérêts des consommateurs aux États-Unis chez Starbucks, ainsi que du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Parallèlement, une demande similaire a été déposée auprès du PCN britannique contre une institution financière établie dans ce pays. Afin d'éviter des retards comme dans la précédente affaire UBS, le PCN suisse et le PCN britannique mènent des procédures distinctes, tout en veillant à un échange régulier d'informations, conformément aux prescriptions de l'OCDE.

### *SGS*

Le 6 octobre 2025, le PCN a reçu une demande d'examen d'un citoyen camerounais à l'encontre de SGS SA. Ancien responsable de la gestion des risques chez SGS Cameroun, il déclare avoir fait l'objet de mesures de rétorsion, dont son licenciement, après avoir dénoncé des actes répréhensibles chez SGS Cameroun en qualité de lanceur d'alerte. Il déclare en outre avoir été diffamé, puisqu'il a été accusé par SGS de complicité de fraude. SGS SA n'aurait par ailleurs pas fait preuve de la diligence requise pour éviter des représailles contre lui en tant que lanceur d'alerte et les conséquences négatives qui en ont résulté pour sa famille.

### *UBS/ONG*

Trois ONG (BankTrack, Worth Rises et Coalition for Immigrant Freedom) ont déposé une requête contre la BNS, UBS et les banques britanniques HSBC et Barclays, reprochant aux établissements de ne pas avoir procédé à des examens de diligence adéquats dans le cadre de leurs participations dans les entreprises américaines CoreCivic et GEO Group. Ces deux entreprises gèrent des prisons privées dans lesquelles, aux dires des ONG, se produisent des violations des droits de l'homme. Quatre examens préliminaires distincts ont été publiés en coordination avec le PCN britannique. Le PCN suisse est entré en matière sur la requête concernant UBS. Après publication des rapports, les deux PCN ont proposé une médiation commune, refusée par UBS malgré les efforts soutenus du PCN suisse. UBS a justifié sa position en arguant que la CRE quant à des investissements passifs devrait être discutée au niveau sectoriel et que des directives de l'OCDE seraient utiles à cet égard. Les banques britanniques ont également refusé : Barclays pour les mêmes motifs, et HSBC en émettant des réserves fondamentales à l'encontre de la démarche du PCN britannique.

### *VFS*

Le PCN est entré en matière sur la demande d'examen concernant l'entreprise Visa Facilitation Services (VFS) Global, qui gère un centre de visas au Chhaya Center de Katmandou, au Népal. Selon la partie requérante, le bâtiment a été construit sur des terres culturellement importantes de la communauté Newar, ce qui a entraîné une atteinte à la culture locale. Elle a demandé à VFS d'user de son influence et de se retirer du complexe commercial. VFS a alors résilié le contrat de location en se référant à la procédure du PCN en cours. Le PCN avait déjà proposé une médiation auparavant. VFS l'a cependant refusée, car la résiliation avait déjà été effectuée et qu'il n'y avait pas lieu de mener d'autres discussions.

## *Lombard Odier*

Le PCN a effectué un suivi de la procédure conclue en 2024 entre le syndicat international UITA et la banque Lombard Odier. L'objet était la responsabilité de la banque concernant des produits financiers en rapport avec NagaCorp Ltd, qui exploite un complexe hôtelier et de divertissement à Phnom Penh, au Cambodge. Des violations présumées des réglementations du travail et des droits syndicaux ont été invoquées, notamment des licenciements, l'emprisonnement de grévistes, des violences, des menaces de mort ainsi que des transferts. Dans une procédure de deux jours menée par une médiatrice externe à la Confédération, les parties se sont mises d'accord sur plusieurs mesures, dont un engagement accru de Lombard Odier en faveur des droits humains dans ses activités commerciales, la reconnaissance des lacunes existantes en matière d'information – notamment en ce qui concerne les aspects sociaux de la durabilité – ainsi qu'un dialogue sur le rôle des investisseurs dans les participations minoritaires pour ce qui touche aux droits humains. Les parties sont en outre convenues d'un dialogue commun entre différents investisseurs, coorganisé par le PCN, sur leurs produits financiers en rapport avec NagaCorp. La déclaration de suivi détaille la mise en œuvre des mesures convenues.

### **4.3 Appréciation**

De nouvelles difficultés sont apparues dans le traitement des requêtes des PCN, notamment en ce qui concerne les requêtes anonymes, les risques de représailles à l'encontre des parties requérantes, la réticence – inhabituelle pour le PCN suisse – des entreprises à participer à des procédures de médiation ainsi que l'augmentation des requêtes de particuliers concernant des conflits du travail, ce qui n'entre pas dans le cadre de la fonction de conciliation proprement dite. Le PCN a tiré profit de ces expériences pour développer sa pratique de manière ciblée, notamment en ce qui concerne la communication claire de sa mission et la prévention des représailles, dans le but de renforcer encore l'efficacité de la fonction de conciliation.

## **5 Le PCN suisse scruté par ses pairs**

En 2025, le PCN suisse a fait l'objet d'un examen par les pairs de l'OCDE. Le but de l'examen était d'évaluer la mise en œuvre des Principes directeurs et le respect des critères d'efficacité des PCN. La procédure a comporté plusieurs étapes : tout d'abord, le PCN a réuni une documentation complète concernant ses structures, ses processus et ses activités, qui a été transmise au secrétariat de l'OCDE et aux pays évaluateurs pour analyse avant la visite. Puis diverses parties prenantes nationales – entreprises, syndicats, ONG, délégués de l'administration, etc. – ont été interrogées et invitées à participer à une visite sur site.



*Équipe chargée de l'examen, de g. à d. : Nicolas Hachez (centre RBC OCDE), Sigurbjörg Stella Guðmundsdóttir (PCN Islande), Shaniah Royer (PCN Royaume-Uni), Alexander Edwards (PCN Royaume-Uni), Bettina Braun (centre RBC OCDE)*

La visite sur site a eu lieu du 25 au 27 novembre 2025 à Berne. L'équipe internationale, constituée du Royaume-Uni, de l'Islande et du secrétariat de l'OCDE, a mené des entretiens avec une quarantaine de parties prenantes issues des milieux d'affaires, de syndicats, d'ONG, du monde universitaire et de l'administration. La structure claire du PCN, sa visibilité, son travail proactif de communication et son traitement efficace des requêtes ont été soulignés en tant que principaux points forts de l'organisation. Des améliorations sont encore possibles concernant la garantie formelle de l'impartialité, l'implication plus forte des groupes de travail ad hoc dans les procédures, un renforcement de la communication à destination notamment des PME, et la promotion de la cohérence des politiques.

La prochaine étape consistera, pour l'équipe chargée de l'examen, à rédiger un rapport qui sera disponible au premier trimestre 2026. Ce rapport mettra en avant les atouts du PCN suisse et contiendra des recommandations concrètes pour leur développement continu. Les recommandations ainsi que les mesures de mise en œuvre possibles seront discutées lors de la prochaine réunion de la commission consultative du PCN.

## 6 Échanges internationaux

Pays accueillant le siège de nombreuses entreprises multinationales, la Suisse poursuit l'objectif de consolider encore le positionnement des Principes directeurs de l'OCDE en tant qu'instrument international de premier plan pour la promotion d'une conduite responsable des entreprises. Compte tenu de la complexité des procédures des PCN, qui impliquent souvent plusieurs pays, la Suisse s'est investie durant l'année sous revue dans les réunions du réseau des PCN et dans le Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, mais aussi de manière continue pour le renforcement des 52 PCN – notamment par un soutien ciblé à certains points de contact. Ainsi, elle soutient tant financièrement que sur le fond un programme visant à renforcer les PCN de la région MENA (*Middle-East & North Africa*), soit d'Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Tunisie et de Turquie. Cela comprend désormais aussi la participation volontaire à un programme de mentorat organisé par l'OCDE, dans le cadre duquel le PCN suisse œuvre en tant que mentor du PCN égyptien.

Les 22 et 23 mai 2025, le PCN suisse a participé à la réunion d'échange annuelle des PCN allemand, autrichien et suisse (DACH) à Berlin. Les discussions ont porté sur les développements réglementaires actuels, la promotion de politiques cohérentes en matière de conduite responsable des entreprises et les mesures visant à faire connaître les Principes directeurs de l'OCDE. Les trois PCN ont convenu d'étendre encore leur collaboration fructueuse, en organisant notamment

**Nationaler Kontaktpunkt für verantwortungsvolles unternehmen**  
 2.182 Followerinnen  
 1 Woche • 🌐

Last week, reviewers from UK, Island and the **OECD - OCDE** reviewed Switzerland's National Contact Point for Responsible Business Conduct. 40 stakeholders were consulted, recommendations are expected early 2026. Thanks to all involved! 🙌

#CSR #ResponsibleBusiness #mediation #OECDrbc #SwissNCP

Shaniah Royer (LLM) Alexander Edwards Sigurbjörg Stella Gunnarsdóttir Nicolas Hachez Bettina Braun Daria Lange Helene Budliger Artieda Christian Voegtlin Erich Herzog Laurent Woeffray Denise Laufer Magnus Meister Julia Büsser Laurent Matile Dr. Patrick Dümmler Karin Müller Alexandra Baumann Christian Frutiger Valérie Berset Bircher Gabriela Medici Laurent Gaberell Fabio Gfeller Katharine Booth Andrea Fromm Cyril Lyner Marvin Erimodafe Bernhard Müller

Übersetzung anzeigen



Clôture de la visite avec la secrétaire d'État du SECO Helene Budliger Artieda, l'équipe chargée de l'examen, le secrétariat du PCN et les membres de la commission consultative du PCN.



Rencontre entre les PCN d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse (D-A-CH) à Berlin.  
 Image © PCN Allemagne

des événements communs et en poursuivant la série de webinaires visant à aider les entreprises – avant tout les PME – à mettre en œuvre leurs obligations de diligence.

Dans le cadre de sa participation au Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, la Suisse a pris une part active dans les deux premières rencontres de la plateforme pour la collaboration des gouvernements en matière de CRE. La plateforme favorise les échanges de données et d'informations, l'apprentissage mutuel ainsi que le dialogue sur les opportunités et les défis communs. Les premières réunions se sont notamment focalisées sur les points communs et les différences entre les législations nationales en matière de RSE, ainsi que sur les possibilités de faciliter la publication d'informations sur la durabilité et l'échange de données tout au long de la chaîne de valeur.

## **7 Cohérence des politiques**

Le PCN a en outre participé aux travaux menés au sein de l'administration fédérale pour adapter le droit suisse à la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) et pour analyser les répercussions pour les entreprises suisses de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D). Lors de la réunion du groupe de travail interdépartemental sur la RSE (groupe interdépartemental RSE), le PCN a présenté la recommandation de l'OCDE sur le rôle des gouvernements dans la promotion d'une conduite responsable des entreprises et s'est entretenu avec les offices compétents des autres mesures à prendre pour mettre en œuvre la recommandation. Le PCN s'est en outre investi pour une intégration systématique des instruments de l'OCDE dans les travaux parlementaires, comme dans le cas du postulat du conseiller aux États Dittli concernant le soutien aux PME dans le domaine ESG.

## **8 Activités clés de la commission consultative du PCN**

### **8.1 Préparation et réalisation de l'examen par les pairs**

La commission consultative s'est investie dans la préparation et la réalisation du deuxième examen par les pairs du PCN suisse, qui a eu lieu en novembre 2025. Elle a discuté du déroulement de la visite dans le pays, du rôle de la commission consultative et de l'implication des parties prenantes concernées. Elle a en outre passé en revue les points de discussion possibles pour la visite, notamment la mise en œuvre des recommandations émises à l'issue du dernier examen, la participation accrue de la société civile et une meilleure visibilité pour les points forts du PCN suisse. Les membres ont souligné que l'examen par les pairs favorise non seulement une réflexion critique, mais offre également un espace propice aux idées novatrices pour le développement du PCN.

### **8.2 Implantation institutionnelle du PCN**

La commission consultative a abordé la question de l'implantation institutionnelle du PCN au sein même du SECO et des perceptions qui en découlent. Du point de vue de la société civile, cette proximité pourrait constituer un conflit d'intérêts potentiel, même s'il n'existe aucun indice concret en ce sens. Dans le même temps, cette implantation favorise activement la cohérence des politiques et renforce le pouvoir fédérateur du PCN et sa capacité à convaincre les entreprises d'adopter les procédures de médiation. Dans le contexte d'une réglementation internationale toujours plus poussée – que l'on pense notamment à la directive CS3D –, la commission en a analysé les répercussions possibles sur le rôle du PCN et a décidé d'attendre les conclusions et les recommandations issues de l'*examen par les pairs* pour décider d'une éventuelle adaptation du positionnement.

### **8.3 Soutien aux PME / postulat Dittli**

Un autre point abordé a été la possibilité d'exploiter les enseignements tirés des travaux sur le postulat du conseiller aux États Dittli pour la communication du PCN. Le postulat demande au Conseil fédéral un rapport sur les conséquences des nouvelles directives ESG européennes et internationales pour les PME suisses ainsi que sur les offres de soutien possibles. L'étude de la HES grisonne, mandatée par le SECO, montre qu'outre les défis, les PME voient aussi des opportunités dans la mise en œuvre des directives ESG. Le rôle central des associations professionnelles et des outils numériques a par ailleurs été relevé. Enfin, la commission a souligné l'importance des Principes directeurs et des instruments de l'OCDE relatifs au devoir de diligence en tant que base pour la mise en œuvre.

### **8.4 Thèmes environnementaux et climatiques**

L'environnement et le climat ont jusqu'ici été moins traités au sein du PCN suisse que d'autres domaines comme les droits de l'homme ou les droits des travailleurs. Depuis 2000, seules 15 % environ des demandes déposées auprès du PCN suisse concernaient des aspects environnementaux, contre près de 30 % au sein du réseau international des PCN. La mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE pour 2023, en particulier le chapitre VI « Environnement », a entretemps encore renforcé la pertinence de cette thématique. Les Principes directeurs forment désormais des exigences plus précises en matière de protection du climat, de biodiversité, de protection de la faune et de diligence environnementale tout au long de la chaîne de valeur. La commission consultative s'est penchée sur la manière d'intégrer davantage la thématique environnement dans le travail des PCN, par exemple par le biais de coopérations avec des organisations du domaine, de webinaires spécifiques (sur les émissions de scope 3, p. ex.) et de renvoi à des normes internationales comme celles de l'ISSB et de la TNFD.

### **8.5 Communication**

Un autre aspect abordé a été l'orientation stratégique de la communication du PCN, et notamment la manière d'en améliorer la portée, en particulier auprès des PME, qui restent difficiles à approcher malgré un concept de communication révisé. Les stratégies mises en avant ont été les synergies avec des initiatives telles que le postulat Dittli, l'utilisation accrue des formats numériques et les coopérations avec les associations professionnelles. La commission consultative a salué la coopération transfrontalière avec les PCN d'Allemagne et d'Autriche, mise en œuvre lors du webinaire sur la déforestation et le contrôle de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, et a suggéré de développer des coopérations similaires à l'avenir.

## **9 Finances**

Les coûts liés à la mise en œuvre des procédures des PCN, à la communication, à la participation aux réunions de l'OCDE et aux sessions d'apprentissage entre pairs des PCN ainsi qu'à la promotion de la cohérence des politiques ont été financés dans le cadre du budget ordinaire du SECO. Quant aux coûts liés aux indemnités de frais et de réunion versées aux membres de la commission externes à la Confédération (2025 : CHF 4725.00), ils ont été couverts par le crédit général dédié à l'activité de conseil du SECO. Aucune procédure de médiation n'a été menée au cours de l'année sous revue, de sorte que le budget prévu à cet effet pour les médiateurs externes n'a pas été utilisé.

## 10 Perspectives

Durant sa première réunion de 2026, la commission consultative discutera et décidera des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen par les pairs. La réalisation de ces mesures incombera au secrétariat du PCN.

En 2026, le PCN axera notamment sa communication sur le 50<sup>e</sup> anniversaire des Principes directeurs de l'OCDE. Un grand événement public sera organisé, conjointement au Forum sur l'économie et les droits de l'homme, afin de créer des synergies et de toucher un large public. L'accent sera également mis sur le ciblage des PME, pour lequel la mise en œuvre des mesures du postulat Dittli offrira des points d'ancrage supplémentaires. Il est par ailleurs prévu de se concentrer davantage sur les ONG et les syndicats. Enfin, la thématique de l'environnement occupera une place accrue dans la communication et les manifestations du PCN, afin de tenir compte des exigences croissantes en matière climatique.

Au chapitre cohérence des politiques, le PCN continuera de mettre son expertise au service de l'adaptation du droit suisse à la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, ainsi que du volet relatif aux devoirs de diligence de la contre-proposition indirecte à l'initiative pour des multinationales responsables.

## **Annexe : membres de la commission consultative du PCN pendant la période sous revue**

### Administration fédérale

Helene Budliger Artieda, Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (co-présidence)

Alexandra Baumann, Secrétariat d'État, DFAE

Valérie Bircher Berset, Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Christian Frutiger, Direction du développement et de la coopération (DDC), DFAE

### Patronat

Patrick Dümmler, Union suisse des arts et métiers (USAM)

Marco Taddei, Union patronale suisse (UPS)

### Syndicats

Magnus Meister, Union syndicale suisse (USS)

Laurent Woeffray, Travail Suisse

### Organisations non gouvernementales

Julia Büsser, Voices

Laurent Matile, Alliance Sud

### Associations faitières de l'économie

Erich Herzog, economiesuisse

Denise Laufer, SwissHoldings

### Milieus scientifiques

Karin Müller, professeure ordinaire de droit privé, commercial et économique, ainsi que de droit de procédure civile de l'Université de Lucerne

Christian Vögtlin, responsable du Corporate Responsibility Lab, ZHAW (co-présidence)